



Rapport du juge en chef

Nom de l'hippodrome	Rideau Carleton	Ottawa
Date	Jeudi 16 novembre 2023	Heure de départ 16 h
Conditions météorologiques	Courses 1 à 9 : Dégagé (Temp. : 8 °C)	Vent 8 km/h (Sud-Est)
État de la piste	Courses 1 à 9 : Rapide (Variante 0 s.)	
Nombre de courses	9	Courses de qualification Ø
Total des paris mutuels	\$144,762	
Inscriptions totales	67/74	
Vétérinaire contacté	Réunion de paddock	Réunion d'entretien des pistes
		Visite de l'enquêteur
		Rapport du juge en chef sortant

Juge en chef	Juge associé	Juge associé
Weber Michael	Coles Sharla	Ksionzyk, Scott (à distance)

Rapport sur les courses de la journée :

(Accidents, réclamations, amendes ou suspensions, objections ou disqualifications, remboursements et tout autre incident pertinent)...

Bureau :

Remarque :

À compter du 17 novembre 2023, la CAJO réinstaura les analyses d'haleine pour les participants aux courses de chevaux occupant des postes critiques pour la sécurité, notamment les conducteurs, les entraîneurs et le personnel chargé de l'entretien des pistes.

Les conducteurs sont tenus d'arriver **une heure avant leur première course** de la soirée afin de pouvoir fournir un échantillon d'haleine.

- Examen avec le conducteur, Pascal Bérubé, au sujet d'une possible infraction à la règle 22.09 de la CAJO (pieds dans les étriers) alors qu'il conduisait le cheval, "YS CHEDDAR WHEEL", dans la Course 5, disputée le 12 novembre. L'explication qu'a donnée M. Bérubé a été acceptée et aucune mesure réglementaire n'est requise.

- Examen avec le conducteur, Kyle Forgie, au sujet de sa stimulation exercée sur le cheval, “JIMS BIG THRILL”, lors de la Course 11, disputée le 29 octobre. Après avoir visionné la vidéo de la course et discuté de ce qui est considéré comme une stimulation acceptable ainsi que des sanctions prévues en cas d’infraction aux règles relatives aux stimulations, le participant corrigera son style de stimulation de manière à respecter les règles en vigueur.
Un avertissement officiel relatif à la règle 22.23.03 (b) de la CAJO (action du poignet au-delà de ce qui est acceptable) figure sur la licence de M. Forgie.
- Examen en compagnie de l’entraîneuse, Macy Cassell Smyth, au sujet d’une possible infraction à la règle 17.04 de la CAJO (inscrire un cheval pour concourir sur différents hippodromes pour le même jour), et ce, en inscrivant “NAPOLEON HILL” et à Rideau Carleton et à Woodbine Mohawk Park le 9 novembre.
La participante a été trouvée coupable d’avoir enfreint ladite règle et s’est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 200.
Décision #2432549
- La plainte n° 2419117 au sujet de la Course 7, disputée le 2 novembre, a été traitée et la réponse a été envoyée au plaignant.
- Drew Smyth passera au bureau des juges ce dimanche 19 novembre au sujet d’un incident survenu aujourd’hui avec le personnel d’entretien de la piste dans le dernier droit.

Courses :

- Melanie Plourde a été autorisée à se retirer d’une course.
1. Rien à signaler.
 2. Reprise de départ à cause d’un bris d’équipement (mors Buxton) survenu au #3, “CLEVELAND MONEYKA”, (Melanie Plourde).
Rien d’autre à signaler.
 3. Le #3, “SOUTHWIND RUSSIAN”, (Stephane Pouliot), n’était pas en position à la barrière de départ lorsque le juge de départ a relâché le peloton, ce qui, pour le juge de départ, Jamie Fiolek, constitue une infraction à la règle 22.03 (j) (vii) de la CAJO (défaut de se mettre en position à la barrière de départ et d’y demeurer).

Le conducteur s'est vu imposer une sanction pécuniaire de \$ 100.

Décision #2432759

Le conducteur du #4, "MARCH SEVEN", (Carl Duguay), a été averti au sujet de sa conduite à proximité d'autres chevaux dans le dernier droit.

4. **Enquête** au sujet du #5, "CROSSFIT", (Guy Gagnon), qui a fait un bris d'allure avant le poteau de $\frac{3}{4}$ de mille et a terminé la course en 2^e position.

Aucune infraction aux règles sur les bris d'allure de la CAJO n'a été commise par le #5.

Lien pour la vidéo d'enquête – <https://youtu.be/Ehyjb8S5uNQ>

Le #3, "CURRENT DANGER", (Robert Shepherd), a subi un bris d'équipement (mors Buxton), après le départ, et a terminé la course avec de l'équipement brisé.

Rien d'autre à signaler.

5. Rien à signaler.

6. "IMA DUDE" a été retiré à la dernière minute par les juges (blessure).

On a opéré un remboursement totalisant \$ 116.

Rien d'autre à signaler.

7. Le système électronique pour la photo-finish n'est pas disponible.

La décision des juges est sans appel, conformément à la règle 33.09 de la CAJO, bien qu'il n'y ait eu aucune difficulté pour départager les chevaux.

Rien d'autre à signaler.

8. Rien à signaler.

9. Rien à signaler.

Réclamations :

Course 5

Le #8, "TALKIN AGAIN" (1), pour \$ 13,125, par Lisa et Scott Henry (entraîneur).